

À une séance ordinaire du Conseil de la municipalité d'Henryville tenue le lundi 7 mai 2018, à 20 h au 110 rue Grégoire à Henryville, sont présents les conseillers; Patrick Wenning, Isabelle Deland, Jean-Sébastien Roy, Valérie Lafond et Michel Lord sous la présidence de la mairesse, Mme Danielle Charbonneau formant quorum.

Également présente : Mme Sylvie Larose Asselin directrice générale et secrétaire-trésorière.

Absent : M. Léo Choquette.

La mairesse, Madame Danielle Charbonneau, ouvre la séance à 20 h00.

**6395-05-2018**  
**Ouverture**  
**de la séance**

Il est proposé par Valérie Lafond appuyé par Patrick Wenning et résolu à l'unanimité d'ouvrir la séance ordinaire du 7 mai 2018.

**6396-05-2018**  
**Adoption de**  
**l'ordre du jour**

Il est proposé par Valérie Lafond appuyé par Michel Lord et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que présenté en laissant le varia ouvert.

**6397-05-2018**  
**Adoption des**  
**procès-verbaux**  
**du 9 et 23 avril**  
**2018**

Il est proposé par Valérie Lafond appuyé par Michel Lord et résolu à l'unanimité d'adopter les procès-verbaux des séances du 9 et 23 avril 2018.

**6398-05-2018**  
**Adoption des**  
**comptes à payer**  
**du mois d'avril et**  
**ratification des**  
**comptes déjà payés**

Il est proposé par Patrick Wenning appuyé par Jean-Sébastien Roy et résolu à l'unanimité :

D'approuver la liste des paiements effectués au mois d'avril 2018 totalisant la somme de : 92,310.83\$.

D'autoriser le paiement des comptes à payer du mois d'avril 2018 au montant de : 61,233.55\$.

Pour un total de comptes à payer de: 153,544.38\$.

*Je, soussignée, certifie que la municipalité possède les crédits nécessaires au paiement des comptes ci-haut mentionnés. En foi de quoi, je donne le présent certificat.*

---

Sylvie Larose Asselin, Directrice générale  
Secrétaire-trésorière

**Période de**  
**questions**

Quelques questions ont été posées.

**6399-05-2018**  
**Dépôt rapport**  
**financier**

Le conseil municipal reconnaît le dépôt du rapport du vérificateur M. Jean-Yves Trottier de la Firme Raymond Chabot Grant Thornton ainsi que les états financiers consolidés au 31 décembre 2017 suite à une rencontre tenue à l'hôtel de ville le 2 mai et déposé à la séance régulière du 7<sup>er</sup> mai 2018.

**6400-05-2018**  
**Réservation de**  
**chambres congrès**  
**FQM**

Attendu que le congrès annuel de la FQM aura lieu du 20 au 22 septembre prochain à Montréal et que les chambres doivent être réservées pour ce congrès;

En conséquence, sur la proposition d'Isabelle Deland appuyé par Jean-Sébastien Roy, il est résolu à l'unanimité que la municipalité défraie le coût de la première nuitée soit : 220.16\$ taxes incluses pour Mme Danielle Charbonneau mairesse, afin de réserver une chambre par l'entremise de la MRC du Haut-Richelieu, le paiement doit être fait à l'ordre de : Holiday Inn Montréal Centre-Ville, la réservation est pour les 20 et 21 septembre 2018.

**6401-05-2018**  
**Bourses d'études**

Attendu que la municipalité défraie à chaque année des montants pour des bourses d'études pour des élèves de la municipalité d'Henryville ayant démontrés de la persévérance scolaire;

En conséquence, il est proposé par Valérie Lafond appuyé par Michel Lord et résolu à l'unanimité que la municipalité donne deux bourses de 100.\$ chacune à deux étudiants de la polyvalente Marcel-Landry, une bourse de 100.\$ à un étudiant de la polyvalente Chanoine Armand Racicot et une bourse de 100.\$ à un étudiant à l'École Professionnelle des Métiers.

**6402-05-2018**  
**Entente annuelle**  
**USEP**  
**municipalité de**  
**St-Sébastien**

Considérant l'entente intermunicipale signée par la corporation municipale du village d'Henryville et la corporation municipale de la Paroisse de Saint-Sébastien relativement à la construction et à l'exploitation par fourniture de services de la part de la corporation municipale du village d'Henryville d'un système commun d'assainissement des eaux usées;

Considérant que ladite entente avait une durée de 20 ans (1991 à 2011);

Considérant que l'entente se renouvelle par la suite automatiquement par période successive de 5 ans (2016);

Considérant que l'une des corporations municipales doit informer par courrier recommandé l'autre corporation six (6) mois avant l'expiration de la durée initiale ou de toute autre période de renouvellement;

Considérant que la municipalité d'Henryville tient à aviser la municipalité de Saint-Sébastien qu'elle renouvelle ladite entente pour une période d'un (1) an à la fois;

En conséquence, sur la proposition de Patrick Wenning appuyé par Jean-Sébastien Roy, il est résolu à l'unanimité;

Que la municipalité d'Henryville avise la municipalité de Saint-Sébastien qu'elle ne renouvelle pas l'entente pour une durée de cinq (5) ans, mais qu'elle est disposée à renouveler pour une période d'une année à la fois.

**6403-05-2018**  
**Dernier paiement**  
**mandat CIMA+**  
**Centre récréatif**

Attendu que la compagnie CIMA+ a présenté au conseil municipal la dernière demande de paiement pour le Centre récréatif;

En conséquence sur la proposition de Valérie Lafond appuyée par Michel Lord, il est résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise le paiement final no.7 relativement à la résolution 5931-03-2017 pour un montant total de fermeture du mandat de : 1916.69\$.

**6404-05-2018**  
**Autorisation de**  
**paiement DIHR**

Attendu que par la résolution no 6243-12-2017 le conseil municipal a autorisé l'installation de la fibre optique pour desservir le Centre récréatif;

En conséquence, sur la proposition de Jean-Sébastien Roy appuyée par Valérie Lafond, il est résolu à l'unanimité d'autoriser le paiement de la facture au montant de : 6754.78\$ représentant les frais de construction 5,200.\$ et les frais mensuel de 75.\$ par mois jusqu'au 31 décembre 2018.

**6405-05-2018**  
**Demande de**  
**banque d'heures**  
**formation**  
**bibliothèque**

Considérant que Solutions in Libro inc. spécialistes en technologies documentaires desservent la municipalité quant au logiciel de la bibliothèque :

Considérant qu'il serait approprié que la bibliothèque ait un soutien technique pour un maximum de 4 heures au taux horaire de 125.\$;

En conséquence, sur la proposition d'Isabelle Deland appuyée par Michel Lord, il est résolu à l'unanimité que la municipalité autorise ladite dépense afin que la nouvelle responsable de la bibliothèque puisse bénéficier de ces services.

**6406-05-2018**  
**Achat afficheur**  
**de vitesse**

Attendu que la municipalité a demandé une subvention dans le cadre du programme d'aide financière du fonds de la sécurité routière;

Attendu que la municipalité a été retenue pour son projet et obtient une subvention au montant de : 3851.\$;

Attendu que l'acquisition de l'afficheur est au montant de : 5040.\$ taxes excluses;

En conséquence, sur la proposition de Michel Lord appuyée par Jean-Sébastien Roy, il est résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise l'acquisition d'un afficheur de vitesse au montant de 5040.\$ de Signalisation Kalitec inc. et autorise tous les travaux relatifs à cette acquisition.

**6407-05-2018**  
**Achat chariot**  
**pour chaises**  
**Centre récréatif**

Attendu que la municipalité a en sa possession plusieurs chaises et qu'elle désire faire l'acquisition d'un chariot pour le rangement de ces dernières;

En conséquence, sur la proposition de Michel Lord appuyée par Isabelle Deland, il est résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise l'acquisition d'un chariot à chaises.

**6408-05-2018**  
**Entente tripartite**  
**« Les Beaux**  
**Dimanches au**  
**village »**

Attendu que la municipalité d'Henryville désire participer à l'Entente tripartite volet « Les Beaux Dimanches au village »;

En conséquence, sur la proposition de Valérie Lafond appuyée par Jean-Sébastien Roy, il est résolu à l'unanimité que la directrice générale/secrétaire-trésorière soit autorisée à signer tout contrat relatif à cette entente.

**6409-05-2018**  
**Formations camp**  
**de jour**

Attendu que plusieurs municipalités se sont regroupées afin de donner de la formation aux prochains animateurs de camp de jour;

Attendu que la municipalité d'Henryville a signifié son intention de faire suivre les cours de formation à certains des animateurs du camp de jour d'Henryville;

En conséquence, sur la proposition de Patrick Wenning appuyée par Michel Lord, il est résolu à l'unanimité que la municipalité autorise la dépense pour les formations suivantes : 2 animateurs cours de RCR 65.\$, 2 animateurs cours sur les besoins particuliers TSA, TDAH, trouble de comportement 170.\$, 4 animateurs cours en animation Camp Youhou 235.\$.

**6410-05-2018**  
**Location toilettes**  
**chimiques**

Attendu que la municipalité désire réserver 2 toilettes pour la période estivale du 15 mai au 15 octobre : Au Parc des Petits Bonheurs et à la Halte routière au coût de 250.\$ par mois taxes exclues ainsi que 4 toilettes au Parc des Copains pour la Fête Nationale au coût de 482.90\$ taxes incluses provenant de Toilettes Supra;

En conséquence, sur la proposition de Jean-Sébastien Roy appuyée par Patrick Wenning, il est résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise lesdites dépenses.

**6411-05-2018**  
**Ajout de licence et**  
**poste IP Centre**  
**récréatif**

Attendu que la municipalité a ajouté des licences et de la téléphonie au Centre récréatif afin que tous les services soient compatibles avec l'Hôtel de ville et la Caserne d'incendie;

En conséquence, sur la proposition d'Isabelle Deland appuyée par Valérie Lafond, il est résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise le paiement à la MRC du Haut-Richelieu au montant total de 976.39\$.

**6412-05-2018**  
**Remboursement**  
**politique familiale**

Attendu que 8 familles ont fait des demandes de remboursement au bureau municipal en regard avec notre politique familiale pour les activités, les naissances et les aînés;

En conséquence, sur la proposition de Patrick Wenning appuyée par Michel Lord, il est résolu à l'unanimité de rembourser 4 familles pour les activités pour un montant de 1168.\$; 2 familles pour les naissances pour un montant de 200.\$ et 2 aînés pour un montant de 200.\$ totalisant la somme de 1568.\$ à rembourser.

**6413-05-2018**  
**Appui**  
**hébergement**  
**personnes**  
**atteintes d'un**  
**traumatisme**  
**crânien**

Considérant que de nombreux jeunes adultes qui ont subi un traumatisme crânien (TCC) doivent vivre avec des séquelles importantes qui limitent leur autonomie et ce, pendant de nombreuses années;

Considérant que ces personnes, comme d'autres jeunes adultes vivant avec une perte d'autonomie fonctionnelle, ont besoin d'un niveau de soutien important, qui dépasse largement ce qu'on peut demander à leur famille, surtout lorsque leurs parents deviennent plus âgés;

Considérant qu'il n'existe pas de milieux de vie adaptés aux besoins spécifiques de ces jeunes adultes dans de nombreuses régions du Québec;

Considérant qu'il est de la responsabilité du réseau public de fournir à ces personnes l'aide et les soins que requiert leur état;

Considérant que le Protecteur du citoyen a recommandé la mise en place de telles ressources dans l'ensemble du Québec;

Considérant que le ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec mène actuellement des travaux afin d'adopter et de mettre en application un continuum de ressources résidentielles pour les personnes atteintes de déficience physique, de déficience intellectuelle ou du trouble du spectre de l'autisme;

Considérant les nombreuses démarches de M. Jean Hébert, pour obtenir que son fils bénéficie d'un tel milieu de vie;

En conséquence, sur la proposition d'Isabelle Deland appuyée par Michel Lord, il est résolu à l'unanimité :

Que la municipalité d'Henryville donne son appui aux démarches effectuées par M. Jean Hébert auprès des autorités concernées;

Que la résolution d'appui soit transmise à cet effet aux personnes suivantes :

M. Gaétan Barrette, ministre de la Santé et des Services sociaux;

M. Denis Paradis, député de Brome-Missisquoi;

Mme. Lucie Charlebois, Ministre déléguée à la Réadaptation, à la Protection de la jeunesse à la Santé publique et aux Saines habitudes de vie, Ministre responsable de la région de la Montérégie.

**6414-05-2018**  
**Remboursement**  
**égout bouché par**  
**des racines**

Attendu que la municipalité devait faire des travaux d'enlèvement de racines en 2017 sur la rue St-Jean-Baptiste;

Attendu que ces travaux n'ont pas eu lieu ayant pour conséquence qu'un citoyen a dû faire appel au service de Greendale Service d'Égouts;

Attendu que ces travaux sont prévus pour 2018;

En conséquence, sur la proposition de Valérie Lafond appuyée par Isabelle Deland, il est résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise le remboursement au citoyen pour un montant de 968.68\$ et qu'une lettre lui soit expédiée pour lui indiquer les étapes à suivre avant de faire des travaux concernant l'implication monétaire de la municipalité

**6415-05-2018**  
**Achat extincteur**  
**CERH**

Attendu que la municipalité a reçu une demande du CERH afin de leur fournir gratuitement un extincteur pour feu de graisse;

En conséquence, sur la proposition de Michel Lord appuyée par Jean-Sébastien Roy, il est résolu à l'unanimité d'informer le CERH que la municipalité d'Henryville a défrayé les coûts du préventionniste et aimerait savoir si le centre d'entraide a demandé la collaboration des autres municipalités impliquées pour l'achat d'un extincteur de feu de graisse.

**6416-05-2018**  
**Signature**  
**servitude rue**  
**Lapierre**

Attendu qu'une demande a été faite à la municipalité par M. Richard Dansereau à l'effet de nommer les nouveaux signataires pour un acte ayant été autorisé en 2005;

En conséquence, sur la proposition de Valérie Lafond appuyée par Isabelle Deland, il est résolu à l'unanimité que le conseil municipal nomme Mme Danielle Charbonneau, mairesse et Mme Sylvie Larose Asselin, directrice générale et secrétaire-trésorière à signer l'acte de servitude qui a été autorisé par la résolution 2063-10-2005 le tout afin de rendre conforme l'acte de vente du propriétaire et ainsi pouvoir enregistrer la servitude.

**6417-05-2018**  
**Achat 2<sup>ième</sup> filet de**  
**pickleball**

Attendu que la municipalité a reçu une demande d'un citoyen à l'effet que la municipalité fasse l'acquisition d'un 2<sup>ième</sup> filet de pickleball au coût de 200.\$;

En conséquence, sur la proposition d'Isabelle Deland appuyée par Valérie Lafond, il est résolu à l'unanimité que la municipalité fasse l'acquisition d'un deuxième filet pour le pickleball à la condition que les équipements demeurent aux endroits emménagés par la municipalité.

**Rapport du**  
**directeur des**  
**services incendie**

Le directeur du service des incendies n'était pas présent au caucus.

**6418-05-2018**  
**Autorisation de**  
**vente de cylindres**

Attendu que la municipalité doit se départir de 21 cylindres lesquels ne sont plus compatibles avec les équipements en possession du Service incendie d'Henryville : 4 MSA et 17 SCOTT;

En conséquence, sur la proposition de Patrick Wenning appuyée par Michel Lord, il est résolu à l'unanimité que la municipalité se départisse des 21 cylindres et les vendent au coût de 125.\$ chacun représentant la somme de 2625.\$.

**6419-05-2018**  
**Paiement Sécurité**  
**Maska inspection**  
**visuelle et essai**  
**hydrostatique**

Attendu que la municipalité doit faire exécuter l'inspection visuelle et les essais hydrostatiques de nos appareils à chaque année pour le Service incendie;

En conséquence, sur la proposition d'Isabelle Deland appuyée par Patrick Wenning, il est résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise les paiements de 2067.33\$ et 661.11\$ à Sécurité Maska tel que prévu au budget.

**6420-05-2018**  
**Adoption**  
**modification**  
**PLIU**

Attendu que la municipalité avait adopté le Protocole local d'intervention hors route (PLIU) et qu'il y a lieu, suite aux modifications expédiées par la MRC du Haut-Richelieu de refaire son adoption;

En conséquence, sur la proposition de Valérie Lafond appuyée par Michel Lord, il est résolu à l'unanimité que la municipalité adopte à nouveau le PLIU avec les modifications apportées.

**6421-05-2018**  
**Camion échelle**  
**budget**  
**additionnel**

Attendu que le directeur du service des incendies M. Alain Héту a demandé une expertise complète du camion-échelle;

Attendu qu'un budget additionnel serait approprié afin de le mettre à niveau et totalement sécuritaire pour plusieurs années;

En conséquence, sur la proposition de Valérie Lafond appuyée par Isabelle Deland, il est résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise les travaux par Carl Thibault au montant de 3685\$ pour le torque box et châssis, et un montant de 3760.\$ pour les autres réparations requises du camion-échelle totalisant une dépense de : 7445.\$ et autorise aussi une dépense pour la réparation de la lame de suspension du côté gauche par un autre soumissionnaire.

**6422-05-2018**  
**Adhésion 2018**  
**ACSIQ et congrès**

Attendu que M. Alain Héту, Directeur du service des incendies d'Henryville et de St-Sébastien a signifié son intention de participer au congrès des chefs incendie;

Attendu que les municipalités d'Henryville et St-Sébastien se partagent à part égale les coûts d'adhésion et d'inscription au congrès 2018 et tout autre frais relatif à ce congrès;

En conséquence, sur la proposition de Patrick Wenning appuyée par Valérie Lafond, il est résolu à l'unanimité que la municipalité paie à la municipalité de St-Sébastien la moitié des coûts soit : 133.86\$ pour l'adhésion et 250.20\$ pour l'inscription, les frais de la conjointe ne sont pas remboursables par la municipalité d'Henryville.

**Rapport de**  
**l'inspecteur**  
**municipal**

Le rapport de l'inspecteur municipal est déposé.

6423-05-2018  
Adoption du  
règlement  
174-2017-1  
tarification bornes  
électriques

**Règlement no. 174-2017-1**  
**Tarification relative à certaines demandes**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil juge nécessaire et d'intérêt public de réglementer la tarification sur son territoire;

**CONSIDÉRANT QU'** un avis de motion du présent règlement a été donné le 9 avril 2018;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Isabelle Deland appuyé par Jean-Sébastien Roy et résolu à l'unanimité d'ajouter la modification à l'Annexe A concernant la tarification pour les véhicules électriques et d'adopter le règlement 174-2017-1 se lisant comme suit :

**Article 1**

Le présent règlement s'intitule « Règlement no. 174-2017-1 de tarification relative à certaines demandes ».

**Article 2**

Les tarifs applicables quant aux biens, services et activités dispensés par la Municipalité sont identifiés aux annexes de ce règlement, toute activité exécutée après l'adoption dudit règlement sera facturée au nouveau tarif.

**Article 3**

Pour les tarifs décrétés dans les annexes, les taxes sont incluses lorsqu'applicables.

**Article 4**

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

**Annexe A – Administration et greffe**

	Rapport d'événement ou d'accident	15,50 \$
	Copie du plan général des rues ou de tout autre plan	3,80 \$
	Copie ou extrait du rôle d'évaluation	0,45 \$ / unité d'évaluation
	Copie de règlement municipal	0.38 \$ / page Jusqu'à concurrence de 35\$
	Copie du rapport financier	3.10 \$
	Page photocopiee autre	0.38 \$ / page
	Page dactylographiee ou manuscrite	3.80 \$ / page
	Épinglette de la municipalité	2,00 \$
	Livre « Henryville... 175 ans de vie »	5,00 \$
	Livre « Atours et alentours »	30,00 \$
	Livre « Henryville – 200 ans de vie »	50,00 \$
	DVD « Municipalité d'Henryville »	5,00 \$
	Envoi d'un fax	1,38 \$

Location de tables et chaises	
a) Tarif de base	10 \$
b) Avec livraison	+20\$
c) Table	2,00 \$ / table
d) Chaise	0,50 \$ / chaise

Bac de recyclage	Le prix coûtant de la facture de la MRC du Haut-Richelieu
Tarif service véhicule électrique	1.00\$ l'heure

### **Annexe B – Travaux publics**

Raccordement d'aqueduc et d'égout	Le coût réel des travaux plus 250 \$ de frais d'administration
Ouverture et fermeture d'entrée d'eau	
a) Durant les heures régulières des employés municipaux	30 \$
b) En dehors des heures régulières de travail des employés municipaux.	100 \$
Coupe de trottoir	Le coût réel des travaux plus 250 \$ de frais d'administration
Ajustement ou localisation d'une boîte de service	30 \$
Déchiqueteuse	
a) Frais de base	20 \$
b) Avec livraison	+20\$
c) Frais à l'utilisation	5 \$ / heure d'utilisation (au compteur)

### **Annexe C – Urbanisme**

Demande de modification à un règlement d'urbanisme	
a) Ouverture, analyse du dossier	300\$
b) Rédaction du règlement et processus d'adoption	700\$
c) Publication dans un journal local	Frais de publication au frais du demandeur
Les frais sont non remboursables.	

\_\_\_\_\_  
Danielle Charbonneau, mairesse

\_\_\_\_\_  
Sylvie Larose Asselin, Directrice générale  
Secrétaire-trésorière

**6424-05-2018**  
**Adoption du 2<sup>ième</sup>**  
**projet 59-2006-21**

Attendu que le conseil municipal a adopté à la séance régulière du 9 avril l'avis de motion et le 1<sup>er</sup> projet du règlement 59-2006-21 modifiant le règlement de zonage 59-2006;

Attendu que suite à une consultation publique du 7 mai, le conseil municipal désire faire l'adoption du 2<sup>ième</sup> projet du règlement 59-2006-21;

En conséquence, sur la proposition de Michel Lord appuyée par Jean-Sébastien Roy, il est résolu à l'unanimité que le conseil municipal adopte le 2<sup>ième</sup> projet du règlement 59-2006-21 modifiant le règlement de zonage permettant ainsi la vente, la location et l'entretien de machinerie agricole dans la zone 402.

**6425-05-2018**  
**Avis de motion et**  
**adoption 1<sup>er</sup>**  
**projet 59-2006-22**

Avis de motion est donné par Jean-Sébastien Roy que soit adopté, à une séance ultérieure régulière ou spéciale avec dispense de lecture, le règlement 59-2006-22 modifiant le règlement de zonage 59-2006 dans le but de créer une zone no. 118 à même la zone no. 114 afin d'y autoriser la construction de résidence bi-familiale isolée et que le conseil adopte le 1<sup>er</sup> projet du règlement 59-2006-22.

**6426-05-2018  
Contrat abat-  
poussière**

Attendu que des appels d'offres pour l'abat-poussière ont été expédiés par invitation à trois fournisseurs;

Attendu que l'ouverture des soumissions a eu lieu mercredi 25 avril à 9 :00hrs;

En conséquence, sur la proposition de Jean-Sébastien Roy appuyée par Patrick Wenning, il est résolu à l'unanimité que la municipalité octroie le contrat pour l'abat-poussière pour l'année 2018, plus bas soumissionnaire lequel est conforme, aux Entreprises Bourget pour un montant de 7241.13\$ pour le chlorure de calcium liquide de (0.3149 cents/prix au litre sur une distance d'environ 8 kilomètres) incluant les taxes applicables.

Soumissionnaires : Somavrac C.C. Inc : 7312.41\$  
Les Entreprises Bourget : 7241.13\$

**6427-05-2018  
Contrat balayage  
de rues**

Attendu que des appels d'offres pour le balayage de rues ont été envoyés par invitation à 4 fournisseurs;

Attendu que l'ouverture des soumissions a eu lieu mercredi 25 avril à 9 :15hrs et que le calcul du plus bas soumissionnaire est établi selon la moyenne d'heures et de transport des trois dernières années;

En conséquence, sur la proposition de Patrick Wenning appuyée par Valérie Lafond, il est résolu à l'unanimité que la municipalité octroie le contrat pour le balayage de rues à Balaye Pro plus bas soumissionnaire lequel est conforme, au montant de 80.\$ (prix à l'heure) et 150.\$ pour le transport et excluant les taxes applicables.

Soumissionnaires : Balaye-Pro : 80.\$/hr. nettoyage 150.\$ pour le transport  
:Les Entreprises Myrroy :110.\$/hr. nettoyage 200.\$ pour le transport

**6428-05-2018 prix  
Contrat fauchage  
levée de chemins**

Attendu que des appels d'offres pour le fauchage de levée de chemins ont été envoyés par invitation à 2 fournisseurs;

Attendu que l'ouverture des soumissions a eu lieu mercredi 25 avril à 9 :30hrs;

En conséquence, sur la proposition d'Isabelle Deland appuyée par Michel Lord, il est résolu à l'unanimité que la municipalité octroie le contrat de fauchage de levée de chemins à André Paris, seul soumissionnaire lequel est conforme, pour un montant de 8700.\$ excluant les taxes, pour une distance de plus ou moins 50km pour deux coupes, la 1<sup>ière</sup> coupe devant avoir lieu vers le 15 juin et la seconde vers le 15 août. Un bras télescopique est requis pour l'exécution du contrat.

**6429-05-2018  
Contrat entretien  
et fauchage  
terrains  
municipaux**

Attendu que des appels d'offres pour l'entretien et le fauchage de terrains municipaux ont été envoyés par invitation à 3 fournisseurs;

Attendu que l'ouverture des soumissions a eu lieu mercredi 25 avril à 9:45hrs;

En conséquence, sur la proposition d'Isabelle Deland appuyée par Michel Lord, il est résolu à l'unanimité que la municipalité octroie le contrat d'entretien et de fauchage de terrains municipaux à David Adams, seul soumissionnaire lequel est conforme, pour un montant de 5500.\$ excluant les taxes applicables, comprenant le Parc des Copains, PM-2, terrain reliant les rues Grégoire et St-Jean-Baptiste, CLSC, Centre récréatif, Centre communautaire, caserne de pompiers, USEP, les 3 entrées de village, le terrain au réservoir incendie, le Parc des Petits-Bonheurs et à l'arrière de l'Hôtel de ville jusqu'aux bornes.

**6430-05-2018  
Contrat lignage de  
rues**

Attendu que des appels d'offres pour le lignage de rues ont été envoyés par invitation à 4 fournisseurs;

Attendu que l'ouverture des soumissions a eu lieu mercredi 25 avril à 10hrs.00;



En conséquence, sur la proposition de Jean-Sébastien Roy appuyée par Valérie Lafond, il est résolu à l'unanimité que la municipalité octroie le contrat de lignage de rues ,prix demandé au kilomètre (1 ligne de rive et 1 ligne de centre plus la ligne pointillée) selon la vérification sur place sur environ ± 68 km avant le 10 juin pour l'année 2018, à Marquage & Traçage du Québec , seul soumissionnaire lequel est conforme, pour un montant total de 182.\$ du kilomètre excluant les taxes applicables.

**6431-05-2018**  
**Contrat nivelage**  
**de rues et**  
**signalisation**

Attendu que des appels d'offres pour le nivelage de rues et signalisation ont été envoyés par invitation à 3 fournisseurs;

Attendu que l'ouverture des soumissions a eu lieu mercredi 25 avril à 10hrs.15;

En conséquence, sur la proposition d'Isabelle Deland appuyée par Patrick Wenning, il est résolu à l'unanimité que la municipalité octroie le contrat de nivelage de rues à MSA Infrastructures inc., seul soumissionnaire lequel est conforme, pour un montant total de 229.95\$/hr. pour le rouleau compacteur incluant les taxes applicables et un montant total de 241.45\$/hr. pour l'auto niveleuse avec peigne incluant les taxes applicables, la signalisation est incluse au prix à l'heure.

**6432-05-2018**  
**Autorisation**  
**demande de**  
**soumissions-**  
**nettoyage de**  
**fossés et**  
**arpentage**

Attendu que l'inspecteur municipal a reçu diverses demandes de nettoyage de fossés;

En conséquence sur la proposition de Michel Lord appuyée par Jean-Sébastien Roy , il est résolu à l'unanimité de procéder à une demande de soumission pour le nettoyage de fossés situés sur les chemins suivants : rang des Côtes, rue Marie-Rivier, rang Saint-Jean-Baptiste, rang du Bord-de-l'Eau et Montée Bullock ainsi qu'une soumission pour de l'arpentage par Denicourt arpenteurs.

**6433-05-2018**  
**Autorisation de**  
**travaux par**  
**André Méthé**

Attendu que la Municipalité avait été informée en 2017 d'un problème de blocage d'égout à la résidence connue comme le 814 rang Saint-Jean-Baptiste;

Attendu qu'un débouchage préventif a été effectué par le propriétaire de la résidence en mars 2018;

Attendu qu'un rapport télévisé a été produit en 2017 et un autre en 2018, les deux démontrant l'infiltration de racines dans les joints des tuyaux situés dans l'emprise municipale;

En conséquence, sur la proposition d'Isabelle Deland appuyée par Jean-Sébastien Roy, il est résolu à l'unanimité de mandater André Méthé Transport inc. pour procéder aux travaux de remplacement des conduites défectueuses.

**6434-05-2018**  
**Demande de**  
**soumission pavage**  
**route 225 (2 km.)**

Attendu que la municipalité désire expédier des soumissions concernant le pavage sur 2 km du Rang du Bord de l'Eau (partant du 1200 au lot 4776875);

En conséquence, sur la proposition de Valérie Lafond appuyée par Isabelle Deland, il est résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise la directrice générale/secrétaire-trésorière à expédier des soumissions pour lesdits travaux de pavage.

**6435-05-2018**  
**Autorisation de**  
**paiement Enviro 5**  
**pompage**  
**d'urgence**

Attendu que la municipalité a dû avoir recours à Enviro 5 et ce en état d'urgence pour une partie du vidage des boues, le samedi 31 mars à l'USEP;

En conséquence, sur la proposition de Patrick Wenning appuyée par Valérie Lafond, il est résolu à l'unanimité d'acquitter la facture 19824 d'Enviro 5 au montant de 1382.\$ taxes incluses.

**6436-05-2018**  
**Autorisation de**  
**paiement Enviro 5**  
**vidage de boues**

Attendu que la municipalité a eu recours à Enviro 5 pour le vidage des boues régulières, les 9 et 10 avril à l'USEP;

En conséquence, sur la proposition de Patrick Wenning appuyée par Valérie Lafond, il est résolu à l'unanimité d'acquitter la facture 19964 d'Enviro 5 au montant de 25 309.73\$ taxes incluses.

**6437-05-2018**  
**Soumission**  
**réparation boîte**  
**intérieure du 6**  
**roues**

Attendu que des travaux de réparations sont requis pour l'intérieur de la boîte métallique du 6 roues;

Attendu qu'une soumission a été demandée pour les réparations à Garage Léo Lord pour solidifier la boîte, poser la porte et réparer la manivelle pour la toile;

En conséquence, sur la proposition de Valérie Lafond appuyée par Jean-Sébastien Roy, il est résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise les réparations par le garage Léo Lord pour 12hrs. de travail à 60.\$ de l'heure pour un total avant taxes de 720.\$.

**6438-05-2018**  
**1<sup>er</sup> versement**  
**Ville de Bedford**  
**QP aréna**

Attendu que la municipalité a conclu une entente avec la Ville de Bedford pour l'utilisation de l'aréna;

En conséquence, sur la proposition de Valérie Lafond appuyée par Isabelle Deland, il est résolu à l'unanimité que la municipalité d'Henryville s'acquitte du 1<sup>er</sup> versement de la QP pour un montant de : 3190.98\$ donnant accès aux citoyens de la municipalité à l'aréna de Bedford.

**6439-05-2018**  
**Travaux civils**  
**plans et devis**  
**travaux rue de**  
**l'Église TECQ**  
**2018-SEAO**

Attendu que les plans et devis sont en préparation pour aller en soumission via SEAO pour les travaux de la rue de l'Église Volet 3 de la TECQ;

En conséquence, sur la proposition de Patrick Wenning appuyée par Michel Lord, il est résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise la directrice générale/secrétaire-trésorière à afficher sur SEAO les plans et devis aussitôt qu'ils seront remis par Les Consultants SM.

**6440-05-2018**  
**Achat de 12 bacs**  
**Fête Nationale**

Attendu que la coordonnatrice en loisirs Mme Geneviève Lavoie est à organiser les jeux pour la Fête Nationale et a besoin de 12 bacs provenant de chez Costco au coût de 19.99\$ chacun pour le jeu de volleypong, lesquels pourront servir par la suite de bacs à fleurs;

En conséquence, sur la proposition de Michel Lord appuyée par Jean-Sébastien Roy, il est résolu à l'unanimité que la municipalité fasse l'acquisition de 12 bacs au coût total de : 275.80\$ incluant les taxes, lequel montant sera remboursé à M. Jean-Pierre Héon.

**6441-05-2018**  
**Autorisation de**  
**commander 3**  
**armoires pour**  
**trousses de**  
**secours**

Attendu que la municipalité doit faire l'acquisition de trois trousses de premiers soins disposées à chaque étage pour le Centre récréatif;

Attendu que la municipalité va commander chez Médic Québec, 2 trousses au coût de : 129.95\$ chacune et 1 trousse au coût de : 99.95\$;

En conséquence, sur la proposition d'Isabelle Deland appuyée par Valérie Lafond, il est résolu à l'unanimité que la directrice générale/secrétaire-trésorière soit autorisée à commander les trousses de premiers soins de Médic Québec.

**6442-05-2018**  
**Acquisition**  
**d'imprimantes**

Attendu que le photocopieur du bureau de la directrice générale fonctionne par intermittence,

Attendu que le photocopieur du bureau de la directrice générale adjointe ne peut imprimer que 15 feuilles à la fois;

Attendu qu'il serait opportun que l'inspecteur ait un photocopieur dans son bureau;

En conséquence, sur la proposition de Jean-Sébastien Roy appuyée par Valérie Lafond, il est résolu à l'unanimité que la directrice générale/secrétaire-trésorière soit autorisée à commander 2 imprimantes P2040DQ chez Kyocera au coût de 375.\$ chacune comprenant le service local, les pièces, la main d'œuvre, le toner, un temps d'intervention en moins de 4 heures et une garantie de 8 ans, coût 0.015\$/copie pour 5 ans ensuite majoration de 2%.

**6443-05-2018**  
**Prêt d'un local**  
**pour ventes de**  
**livres au profit de**  
**l'école Capitaine-**  
**Luc Fortin -**  
**Édifice Henryville**

Attendu qu'une demande a été faite par l'école Capitaine-Luc-Fortin-Édifice Henryville, à l'effet d'offrir un local au Centre récréatif et ce à titre gratuit pour la vente de livres au profit de l'école, lequel évènement aura lieu le 9 mai;

En conséquence, sur la proposition de Michel Lord appuyée par Valérie Lafond, il est résolu à l'unanimité que la municipalité autorise exceptionnellement le prêt d'un local à titre gratuit.

**6444-05-2018**  
**Remplacement de**  
**Patrick Barry**  
**pendant son**  
**absence de 6**  
**semaines**

Attendu que M. Patrick Barry nous a fait mention qu'il va s'absenter à partir du samedi 2 juin pour une période de 6 semaines;

Attendu que la firme Aquatech nous a fait parvenir une soumission;

En conséquence, sur la proposition d'Isabelle Deland appuyée par Jean-Sébastien Roy, il est résolu à l'unanimité que la municipalité requiert les services de la compagnie Aquatech selon l'option 1 tel que décrit dans la proposition no. 20180311-REV1, et préconisée par Aquatech par contre l'option 2 sera aussi appliquée selon les besoins s'il advient un évènement particulier.

**6445-05-2018**  
**Demande**  
**d'installation**  
**pancartes**  
**directionnelles**  
**CERH**

Attendu que l'inspecteur municipal a reçu une demande à l'effet de faire l'installation de deux pancartes directionnelles au coin de la rue St-Jean-Baptiste et de l'Église afin d'indiquer où se trouve le CERH ;

Attendu que suite à la demande de soumission, elle sera présentée à Mme. Larocque responsable du CERH, les frais des pancartes, poteaux et temps homme seront à leurs frais;

En conséquence, sur la proposition de Patrick Wenning appuyée par Michel Lord, il est résolu à l'unanimité d'autoriser une demande de soumission pour lesdites pancartes d'affichage.

**6446-05-2018**  
**Mandat Ministre**  
**des Finances afin**  
**de recevoir et**  
**ouvrir des**  
**soumissions**

ATTENDU QUE, conformément à l'article 1065 du Code municipal, aucune municipalité ne peut vendre les bons qu'elle est autorisée à émettre en vertu d'un règlement, autrement que par soumission écrite ;

ATTENDU QUE les soumissions sont déposées via le Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal du ministère des Finances;

ATTENDU QUE l'article 1066 du Code municipal qui prévoit que le conseil d'une municipalité peut, par résolution, mandater le ministre des Finances pour recevoir et ouvrir les soumissions prévues à l'article 1065, pour cette municipalité et au nom de celle-ci;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Michel Lord appuyée par Jean-Sébastien Roy, il est résolu à l'unanimité :

QUE, conformément à l'article 1066 du Code municipal, le conseil mandate le ministre des Finances pour recevoir et ouvrir les soumissions prévues à l'article 1065 du Code municipal, pour et au nom de la municipalité.

**6447-05-2018**  
**Règlement pour**  
**frais de**  
**refinancement**  
**(PIQM)**

**Règlement numéro 186-2018 décrétant un emprunt de 15,504.\$ pour pourvoir aux frais de refinancement du règlement d'emprunt numéro 112-2010.**

ATTENDU que sur l'emprunt décrété par le règlement numéro 112-2010, un solde non amorti de 775,200.\$ sera renouvelable le 11 septembre prochain, au moyen d'un nouvel emprunt, pour le terme autorisé restant;

ATTENDU que les coûts de vente relatifs à l'émission du montant ci haut mentionné sont estimés à la somme de 15,504.\$;

ATTENDU qu'il est possible d'emprunter cette somme par un règlement qui n'est soumis qu'à la seule approbation du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire conformément à la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux;

ATTENDU que l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 2 mai 2018;

En conséquence, sur la proposition d'Isabelle Deland appuyée par Valérie Lafond, il est résolu à l'unanimité que :

Le conseil décrète ce qui suit :

ARTICLE 1. Le préambule ci-dessus fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2. Le conseil est autorisé à dépenser une somme de 15,504.\$ pour les fins du présent règlement et à emprunter un montant de 15,504.\$ sur une période de 5 ans.

ARTICLE 3. Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé, et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables mentionnés aux articles concernant la taxation du règlement n° 112-2010, en proportion du montant refinancé du règlement par rapport au montant total refinancé, une taxe spéciale à un taux suffisant selon le mode prévu à ces articles.

La taxe imposée exigée en vertu du présent article ne seront pas exigibles des propriétaires ou des occupants, selon le cas, qui ont déjà acquitté le plein montant de leur quote-part du montant à emprunter en vertu d'une disposition d'un règlement visé au 1<sup>er</sup> alinéa permettant le paiement par anticipation.

ARTICLE 4. Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

\_\_\_\_\_  
Danielle Charbonneau  
Mairesse

\_\_\_\_\_  
Sylvie Larose Asselin  
Directrice générale et secrétaire-trésorière

**6448-05-2018**  
**Programme Accès**  
**aux plans d'eau**  
**pour la pêche**  
**récréative**

Attendu que le conseil municipal désire se prévaloir du programme Accès aux plans d'eau pour la pêche récréative;

En conséquence, sur la proposition de Valérie Lafond appuyée par Jean-Sébastien Roy, il est résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise la directrice générale à signer tout document relatif à ce programme.

***Mme Valérie Lafond quitte son siège à 21 :25h et le reprend à 21 :27h.***

**Période de questions**

Quelques questions ont été posées.

**6449-05-2018**  
**Levée de la séance**

Sur la proposition d'Isabelle Deland appuyée par Michel Lord, il est résolu à l'unanimité que la séance soit levée à 21 :45 hrs.

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS**

*Je, soussignée, Sylvie Larose Asselin, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie que la municipalité d'Henryville dispose des crédits nécessaires suffisants pour le paiement des déboursés reliés aux résolutions adoptées à cette séance.*

.....  
*Sylvie Larose Asselin*

.....  
*Danielle Charbonneau, mairesse*

.....  
*Sylvie Larose Asselin, Directrice générale*  
*Secrétaire-trésorière*

*« Je, Danielle Charbonneau, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal ».*

